



rcrce

Réseau canadien sur la reddition
de compte des entreprises

QUESTIONNAIRE ÉLECTORAL 2021

De graves violations des droits de la personne, telles que la violence sexuelle, l'esclavage moderne et des décès évitables, ont été directement liées à certaines entreprises canadiennes, à leurs filiales et aux fournisseurs de biens sur le marché canadien. Les personnes qui tentent de défendre leurs droits et l'environnement contre les abus des entreprises sont souvent confrontées à de graves risques et à d'importants obstacles pour accéder à la justice et obtenir réparation pour les torts causés.

Le Canada a des obligations internationales en matière de respect, de protection et de réalisation des droits de la personne. Cela inclut l'obligation d'adopter des mesures de protection contre les violations des droits de la personne perpétrées par des acteurs non étatiques, tels que les entreprises canadiennes opérant à l'étranger. Cependant, le Canada n'a pas mis en œuvre les lois et politiques nécessaires pour assurer le respect de ces obligations.

Le Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises (RCRCE) demande aux partis politiques fédéraux de préciser ce qu'ils entendent faire afin que les communautés touchées aient accès à un recours au Canada et pour veiller à ce que les entreprises canadiennes respectent les droits de la personne dans leurs activités internationales et subissent des conséquences réelles lorsqu'elles sont impliquées dans des abus.

1. Votre parti soutiendra-t-il une **législation complète et obligatoire sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne**? Une telle législation oblige les entreprises à identifier, prévenir et atténuer les violations des droits de la personne et tient les entreprises responsables lorsqu'elles causent des torts dans le cadre de leurs activités mondiales (filiales et chaînes d'approvisionnement).¹
2. Allez-vous reconnaître **l'indépendance** de l'Ombudsman canadien de la responsabilité des entreprises (OCRE) et lui accorder le **pouvoir de contraindre des documents et des témoignages** afin qu'il puisse **enquêter** efficacement sur les allégations de violation des droits de la personne liées à des sociétés canadiennes opérant à l'étranger?
3. Allez-vous imposer une **obligation de diligence raisonnable efficace et transparente aux ambassades canadiennes et à Exportation et développement Canada** afin d'empêcher ces agences publiques de soutenir, financer et assurer des activités commerciales liées à des violations des droits de la personne?

¹ Pour en savoir plus, ou pour consultez notre projet de loi modèle, <https://cnca-rcrce.ca/fr/campagnes/legislation-en-matiere-de-droits-de-la-personne-pour-les-entreprises/>

Veillez faire parvenir vos réponses à l'attention de Emily Dwyer, coordonnatrice du Réseau canadien sur la reddition de comptes des entreprises, au plus tard le 17 septembre 2021.

Par courriel à : edwyer@cnca-rcrce.ca

Par courrier à : **280 rue Albert, suite 100, Ottawa, Ontario, K1P 5G8**